



Communiqué

Alger le, 04 juillet 2024

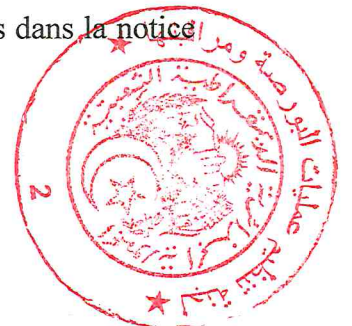
La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB), a apposé son visa sur la notice d'information relative à l'émission de titres participatifs, d'un montant de 200 millions de dinars, par la société AOM Invest SPA. Cette opération porte sur l'émission de 200 000 titres d'une valeur nominale de 1 000 Dinars Algérien chacun.

Il s'agit du deuxième visa du genre que la COSOB accorde pour ce type de titres financiers, après celui délivré en 2020 à la même société portant sur l'émission des titres participatifs.

Cette émission de titres participatifs est destinée exclusivement aux investisseurs professionnels, institutionnels et qualifiés, et non au grand public. Il est important de noter que les titres participatifs sont des titres de créance dont la rémunération, déterminée par contrat, se compose d'une partie fixe et d'une partie variable calculée en fonction d'éléments liés à l'activité ou aux résultats de la société, basée sur la valeur nominale du titre.

Les principales caractéristiques de l'opération sont les suivantes :

- **Montant de l'émission :** 200 000 000 DA
- **Prix d'émission :** 100 % de la valeur nominale
- **Valeur nominale :** 1 000 DA
- **Maturité :** 5 ans
- **Forme des titres :** Titres au porteur inscrits en compte
- **Cotation des titres :** Admission sur le marché des professionnels de la bourse d'Alger
- **But de l'émission :** Financement d'un projet d'investissement dans le domaine agro-alimentaire
- **Garantie :** Aucune garantie n'est adossée à ces titres participatifs
- **Rémunération :**
 - **Partie fixe :** Taux zéro
 - **Partie variable :** Indexée sur les résultats nets de la société AOM Invest SPA. Les éléments servant de référence pour son calcul sont détaillés dans la notice d'information.



Commission d'Organisation et
de Surveillance des Opérations
de Bourse



لجنة تنظيم عمليات البورصة
ومراقبتها

Cellule de l'information et la communication

خلية الاعلام والاتصال

La COSOB saisit cette occasion pour rappeler aux opérateurs économiques que le marché financier offre actuellement une panoplie de modes de financement, sous forme de titres de capital et/ou de créance, susceptibles d'être adaptés à la situation, à la taille et au modèle de développement de chaque société.

Le financement par émission de titres participatifs est une alternative au financement par emprunt obligataire classique ; car il permet aux entreprises non seulement de diversifier leurs sources de financement par des montages financiers adaptés ; mais aussi de partager les fruits de leur croissance avec les investisseurs.

